

No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 29 octobre 2015

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 29 octobre 2015, à 18 h 15, à la salle du conseil, 1380, route 125, Sainte-Julienne, au lieu ordinaire des séances et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Claude Rollin, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Monsieur Yannick Thibeault, district 4

Madame Manon Desnoyers, district 3 est absente.
Monsieur Richard Desormiers, district 5 est absent.
Monsieur Normand Martineau, district 6 est absent.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Jetté, maire.

Est présente, madame France Landry, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18 h 15.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation tel que stipulé au Règlement no 873-12 concernant la régie interne des séances du conseil municipal et conformément aux dispositions du Code municipal.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par le maire pour prendre en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Contrat d'achat d'une rétrocaveuse 2015 John Deere 710K
5. Contrat d'achat et installation d'équipement de déneigement sur la rétrocaveuse 2015
6. Projet SAUVÉR ~ système d'autopartage avec véhicules électriques en région
7. Subvention CPA Tourbillon
8. Levée de la séance

15-10X-380

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

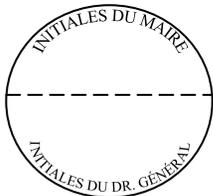
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire ouvre la période de questions de la séance et invite les personnes présentes à s'exprimer.



No. résolution
ou annotation

15-10X-381

CONTRAT D'ACHAT D'UNE RÉTROCAVEUSE 2015 JOHN DEERE 710K

- CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour l'achat d'une rétrocaveuse 2015 John Deere 710K;
- CONSIDÉRANT QU' une seule entreprise a déposé une soumission à l'heure et la date limite;
- CONSIDÉRANT QUE le prix soumissionné est de 244 628 \$ plus les taxes applicables;
- CONSIDÉRANT QUE l'article 938.3 du Code municipal permet à une municipalité de négocier le prix à la baisse lorsqu'une seule soumission est déposée;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil octroie et accorde à la compagnie Nortrax le contrat d'achat d'une rétrocaveuse John Deere 710 K, année 2015, pour un montant de 241 128 \$, plus les taxes applicables, le tout, selon les termes et conditions de sa soumission datée du 22 octobre 2015 ainsi que des documents d'appel d'offres, du devis et des addenda le cas échéant;

QUE le conseil fait l'acquisition d'une garantie prolongée de 5000 heures pour un montant de 7 898 \$ plus les taxes applicables, le tout tel qu'offert par John Deere;

QUE ces montants soient financés par le fonds de roulement sur une période de sept (7) ans.

ADOPTÉE

15-10X-382

CONTRAT D'ACHAT ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT SUR LA RÉTROCAVEUSE 2015

- CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour l'achat et l'installation d'équipement de déneigement sur la rétrocaveuse 2015 de marque John Deere 710K;
- CONSIDÉRANT QU' une des deux entreprises invitées a déposé sa soumission;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 29 octobre 2015

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue est la suivante (avant taxes) :

Service d'équipement GD Inc. :28 890,00 \$

CONSIDÉRANT le rapport déposé par le directeur des travaux publics à l'effet que Service d'équipement GD Inc. est le seul soumissionnaire et que sa soumission est conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil octroie le contrat d'achat et installation d'équipement de déneigement sur la rétrocaveuse au soumissionnaire conforme soit Service équipement GD Inc. au montant 28 890.00 \$, plus les taxes applicables, le tout, selon les termes et conditions de sa soumission datée du 16 octobre 2015 ainsi que des documents d'appel d'offres, du devis et des addenda le cas échéant;

QUE ce montant soit affecté au fonds de roulement et financé sur une période de sept (7) ans.

ADOPTÉE

15-10X-383

SUBVENTION CPA TOURBILLON

CONSIDÉRANT QUE le CPA Tourbillon, offre des cours de patinage artistique;

CONSIDÉRANT QUE de jeunes juliennois sont inscrits à ces cours;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a déposé une demande de subvention pour la saison 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme demande également une commandite pour la revue de fin d'année;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut favoriser et inciter la pratique d'activités sportives par les jeunes;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE :

- Le préambule fait partie de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droits;
- La Municipalité commandite la revue de fin d'année par l'achat d'une demi page de publicité au coût de 120 \$ plus les taxes applicables;
- La Municipalité subventionne les patineurs de Sainte-Julienne de la façon suivante :
 - 200 \$ par patineur + 50 % de l'excédent des coûts totaux d'inscription;



No. résolution
ou annotation

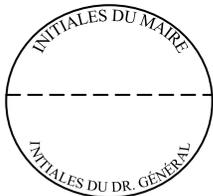
- Pour être admissible à la subvention, le patineur doit avoir moins de 18 ans au moment de l'inscription
- La directrice générale est autorisée à effectuer ledit paiement, à être versé aux parents de l'enfant inscrit selon les fiches d'inscription déposées par l'organisme;

ADOPTÉE

15-10X-384

PROJET SAUVÉR - SYSTÈME D'AUTOPARTAGE AVEC VÉHICULES ÉLECTRIQUES EN RÉGION

- ATTENDU QUE de 1990 à 2008, les émissions de gaz à effet de serre (GES) attribuables au transport se sont accrues au Québec de plus de (28%) vingt-huit pour cent ;
- ATTENDU l'importance de réduire l'utilisation et notre dépendance aux produits pétroliers pour faire face aux défis des changements climatiques et à la réduction de GES;
- ATTENDU QUE le gouvernement provincial souhaite que les véhicules électriques puissent contribuer jusqu'à hauteur de (6%) six pour cent de la cible de réduction des GES du Québec en 2020;
- ATTENDU QUE l'intégration des véhicules électriques dans les flottes municipales permettra d'établir la base d'un réseau de transport électrique au Québec ;
- ATTENDU les besoins en transport collectif pour améliorer la qualité de vie des personnes qui résident en région au Québec sur les plans social, économique et environnemental et que l'on ne retrouve peu ou pas de transport collectif et de système d'autopartage à l'extérieur des grands centres urbains;
- ATTENDU l'adoption en 2015 du Plan d'action pour la réduction des émissions de GES de la Municipalité de Sainte-Julienne qui précise ses objectifs de réduction de ses émissions de l'ordre de 10Vo d'ici 2020;
- ATTENDU la proposition d'YHC Environnement de réaliser en 2015 diverses études, entre autres, de faisabilité, de marché et d'une série de cas pour les municipalités partenaires au projet en vue d'implanter dans le cadre d'un projet pilote, un service d'autopartage avec véhicule électrique avec le financement du Fonds municipal vert (FMV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);



No. résolution
ou annotation

ATTENDU QUE les études de cas auront le double avantage de constituer des projets d'implantation potentiels pour le déploiement du service d'autopartage et du développement des marchés pour les véhicules électriques au Québec et au Canada;

ATTENDU QUE les objectifs consistent à analyser le marché du territoire de la Municipalité de Sainte-Julienne, les éléments du service d'autopartage et le véhicule électrique pour déterminer les potentiels et formuler les recommandations sur des systèmes d'implantation du service d'autopartage avec véhicule électrique;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE :

- La Municipalité de Sainte-Julienne s'engage comme partenaire dans la réalisation d'une étude pour la mise sur pied d'un service d'autopartage avec véhicule électrique;
- La Municipalité de Sainte-Julienne s'engage à participer financièrement pour un montant de 5 000 \$, plus les taxes applicables;
- La Municipalité de Sainte-Julienne s'engage à verser en totalité un montant de 5 000 \$ (plus les taxes applicables) à YHC Environnement lors de la signature de l'entente.

ADOPTÉE

15-10X-385

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE lever la séance.

ADOPTÉE

Monsieur Marcel Jetté
Maire

Madame France Landry
Directrice générale et
secrétaire-trésorière